



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 21 juin 2024, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 28 juin 2024 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 51 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Christian BENTOUMI - Jeanne CAVALLARO - Gisèle CONFORTI-PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Géraldine DUDON - Anaïs DUFEUX - Max FABRE - Marie-Sylvie GROVER - Colette LAIRE - Julien LASSAUQUE - Luc PERNEY - Corinne RINAUDO - Georges AYMONIN - Josiane VILAIN.

Représentés : MM. Alain ALBERTI représenté par Christian BENTOUMI - Colette ALEXANDRE représentée par Marie-Sylvie GROVER - Sophie ARGOUARC'H représentée par Corinne RINAUDO - Laurence BERLEMONT représentée par Julien LASSAUQUE - Anastasia BRENGUIER représentée par Luc PERNEY - Franck JAMAIN représenté par Jérémy GIULIANO - Christian LEFEVRE représenté par Jean CULINATI - Michel MAUREL représentée par Max FABRE - Olivier BARALE représenté par Georges AYMONIN.

Absents : MM. Patrick FALANTIN - Norbert GIRAUD.

Soit 16 présents, 9 absents ayant donné pouvoir, 2 absents, soit 25 votants.

M. le Maire.- Bonsoir. Comme à notre habitude, nous allons commencer la préséance du Conseil municipal, qui sera suivie par la séance du Conseil.

Je voudrais revenir sur les différents points depuis notre dernier Conseil municipal, pour faire l'état de l'activité, des réunions de travail et des chantiers.

Le Forum de l'emploi, qui s'est déroulé durant une matinée au Jardin Théâtre, a connu un franc succès. Cela a beaucoup plu aux acteurs économiques, avec France Travail, la Mission locale et les agences d'interim, ainsi que des acteurs locaux comme la base d'Intermarché et les domaines viticoles qui étaient également présents. Nous avons eu des candidats venant du Val, forcément, mais également de Brignoles, Correns, Carcès, Tavernes, Vins et Tourves. Nous sommes très satisfaits de ce salon et de permettre à des candidats de trouver du travail, facilitant ces échanges avant les vacances. Des contrats saisonniers ou de plus longue durée étaient proposés. Nous travaillons déjà sur l'édition de l'année prochaine, avec une formule encore plus adaptée. Il s'agissait d'une expérimentation, mais c'est déjà une belle première.

Je voudrais également revenir sur la soirée organisée par Atchoum, en partenariat avec la Mairie, concernant le covoiturage, l'objectif étant de consolider la communauté de conducteurs et de bénéficiaires, qui fonctionne bien. Un barbecue était proposé, et chaque personne a amené des plats ou des desserts. Il est important de pouvoir renforcer le lien à l'échelle de la commune du Val, notamment

sur l'aspect de solidarité en termes de mobilité. Atchoum complète « En voiture Simone ». Aujourd'hui, nous avons voté le plan Mobilité de l'Agglomération. Nous avons réussi à avoir un arrêt de la navette au Val et, au cours des prochains mois, il y aura encore davantage de passages, puisque Le Val ne sera plus le terminus, la ligne allant jusqu'à Carcès. Un renforcement de la liaison est opéré, avec plus de navettes proposées aux habitants, ce qui constitue encore une amélioration du service public sur notre commune.

S'agissant des travaux du jardin, dont nous parlerons ce soir, la plus grande partie est terminée. Il reste quelques détails à finaliser, notamment au niveau de l'éclairage, des portails et des gâches électriques, l'idée étant que le portail se ferme automatiquement le soir et s'ouvre de la même façon le matin. Nous faisons cette expérimentation, puisqu'ensuite, le but est d'étendre ce dispositif au jardin des Gorguettes et au stade afin de rendre les sites plus autonomes. Un gardien passe le soir mais, ainsi, il n'est pas nécessaire d'envoyer quelqu'un le matin, puisque le portail doit s'ouvrir tout seul.

Les plantations ont bien pris. Tant que tout n'est pas terminé, le jardin reste fermé au public, le but étant que les plantes et l'herbe s'enracinent bien, puisqu'il s'agit tout de même d'un espace public. Nous pourrions donc l'ouvrir au cours de l'été, mais nous en parlerons davantage ultérieurement.

Nous avons également eu la visite du jury de « Villes et villages fleuris », qui est venu pour la partie « cadre de vie ». Cela s'est très bien passé. Nous avons fait le tour de la commune et présenté les différents projets que nous réalisons. Nous aurons le résultat à la fin de l'année, mais ils nous ont déjà fait des retours positifs, avec des pistes d'amélioration. En tout cas, nous sommes sur la bonne voie. Il reste 20 % à travailler, sachant qu'ils ne regardent pas uniquement le fleurissement, mais également toutes les pratiques, visant le cadre de vie.

Le week-end dernier, nous avons lancé l'été, le 21 juin, avec la Fête de la musique qui a très bien marché, ainsi qu'avec la publication de la programmation estivale par le service Événementiel. Cet été sera agrémenté de nombreux événements : marchés nocturnes, pièces de théâtre, fêtes de village, repas, libération, concerts, l'Été des artisans, inauguration de la rue des Arts et du square Alfred Gautier, dont nous parlerons tout à l'heure. Je tiens à remercier les bénévoles impliqués au sein de l'Office municipal d'animation (OMA), qui est en cours de constitution dans une première année pilote. Je veux les remercier pour la Fête de la musique, parce qu'il y a eu de nombreuses scènes ouvertes durant l'après-midi, du marché jusqu'au soir, et la soirée s'est très bien passée, avec une ambiance bon enfant et sans histoire. Nous sommes donc très contents.

Le 14 juillet, nous expérimenterons une nouvelle modalité, puisque la cérémonie n'aura pas lieu le matin, mais plutôt en fin d'après-midi, vers 18 h, parce qu'il fait chaud. Il s'agirait de se retrouver à la Mairie, d'aller au monument, puis de faire un 14 juillet au jardin des Gorguettes. Nous changeons donc vraiment la modalité : plus frais et différent. Nous verrons ce que cela peut donner, mais je trouve qu'il est intéressant de casser les habitudes et en nous adaptant.

Nous avons aussi le retour d'Umane pour un festival de l'inclusion, avec un bon partenariat que nous avons avec l'ADAPEI. L'idée était de mélanger les personnes handicapées et valides pour passer un moment, et ce fut un week-end formidable. Nous sommes donc tout à fait ouverts pour l'année prochaine. Je sais que vous travaillez sur des pistes d'amélioration, mais en tout cas, c'était un très beau moment. Merci d'avoir pu organiser cet événement sur Le Val. Cela montre qu'il s'agit d'un village ouvert et connecté avec tous les habitants, ce qui est important.

Je me dois également de vous parler du Plan local d'urbanisme. Nous avons eu le retour de l'enquête publique, sachant que nous ne nous sommes pas vus depuis. En premier lieu, il faut dire que nous avons un avis favorable du commissaire-enquêteur, ce qui est un point inconditionnel pour approuver le PLU. Nous avons cinq points de réserve à travailler, levés par la commission PLU, laquelle travaille sur l'amélioration du document. Nous recevons les pétitionnaires au fur et à mesure, secteur par secteur, afin de répondre à leurs demandes en fonction des positions du commissaire-enquêteur. À ce

titre, je vous proposerai une réunion très prochainement, avec l'ensemble des élus, pour reprendre tous les éléments et vous présenter le document final avant son approbation, afin qu'il puisse entrer en vigueur à la rentrée prochaine.

D'autre part, la réunion du COPIL du Schéma directeur de l'eau a eu lieu avec les services de l'Agglomération. Ce matin, j'étais avec le vice-président de l'eau et de l'assainissement, et nous avons évoqué plusieurs sujets. Évidemment, l'idée est de suivre le service de l'eau de la commune et d'améliorer les points de fuite qui peuvent exister. En effet, un réseau communal connaît forcément des fuites, et le but est d'augmenter son rendement. Ce dernier a évolué, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Nous avons donc ce schéma directeur, et nous terminons également celui de l'assainissement. Cela nous permettra, pour les années à venir, d'engager des actions concrètes pour améliorer ce service important. On ne s'en aperçoit pas lorsque l'on ouvre le robinet, mais l'acheminement de cette eau représente beaucoup de travail. Généralement, les travaux sont gênants pour les habitants [lorsqu'ils sont organisés], mais c'est important pour avoir ce service de qualité.

Le lendemain du dernier Conseil municipal, nous avons eu la réunion des acteurs du tourisme, qui a très bien fonctionné. Nous avons invité tous les acteurs : ceux qui ont des gîtes, des restaurants ou une activité liée au tourisme, ainsi que les présidents d'associations qui organisent des animations tout au long de l'année. Ce fut une très belle matinée durant laquelle nous avons pu explorer ensemble le chemin mené par la commune depuis 2019, passant de 5 000 à plus de 30 000 nuitées, ce qui est un très beau résultat. Cela nous a permis d'obtenir le label « Commune touristique », sachant que seules trois communes l'ont obtenu à l'échelle de la Provence Verte. Il est donc important de continuer dans ce sens, et nous avons de nombreuses propositions de la part des participants. L'idée est de créer un réseau des acteurs du tourisme de la commune du Val pour offrir encore plus de services, ainsi que de développer du tourisme local, car il faut que les habitants du Val puissent eux-mêmes bénéficier de ces activités touristiques, pour eux, leurs familles et leurs amis qui pourraient venir les visiter. Il s'agit d'une conception du tourisme ne suivant pas du tout les modalités d'un tourisme invasif, mais améliorant plutôt le cadre de vie.

Par ailleurs, la Marianne est arrivée, ici présente sur la table et restaurée. Le ministère de la Culture a participé au financement, avec la Mairie. Si vous vous souvenez, en 2019, nous l'avions trouvée dans un meuble, toute cassée. Cette Marianne date du XIXe siècle, et il en existe peu, sachant qu'elle est en couleur, typique du sud de la France. D'ailleurs, cet après-midi, j'étais au Syndicat mixte, et une autre Marianne nous a été donnée. Elle est assez rare, parce qu'elle est signée et a été réalisée par un santonnier. Je trouve assez extraordinaire que le Val, terre de santons, ait aujourd'hui une Marianne créée par un santonnier. Je remercie Jeanine LAGRENE pour ce don. Elle a également bien vécu, et l'idée serait de l'inscrire dans la restauration. En tout cas, le Syndicat mixte est tout à fait prêt à nous accompagner.

(Intervention d'un élu hors micro.)

Ils souhaiteraient même les classer, parce qu'ils nous ont dit que ces Marianne pourraient l'être. Nous verrons donc cela par la suite.

J'étais au conseil syndical du Syndicat mixte cet après-midi, nous avons également parlé de notre demande consistant à labelliser la commune en tant que Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine (CIAP). La convention est en cours de rédaction, et nous pourrons la voter dans le courant de l'été ou à la rentrée, ce qui nous permettra d'avoir un statut supplémentaire pour la préservation du patrimoine et sa valorisation.

D'autre part, nous arrivons en fin d'année, et les écoles ont vécu un grand moment, puisque la kermesse a été ouverte aux familles, ce qui n'avait pas été fait depuis au moins cinq ou six ans. L'idée était vraiment de pouvoir reconnecter les familles à leur école en permettant aux parents d'y pénétrer, ce qui était interdit jusqu'à présent. J'ai pris la décision de l'autoriser. C'est interdit pendant le temps

scolaire, mais on peut très bien l'autoriser sur le temps municipal, en prenant nos responsabilités. Ce fut un grand succès, avec plus de 900 personnes dans les deux écoles, élémentaire et maternelle, ce qui est énorme. Cela s'est très bien passé.

Ensuite, il y a eu plusieurs spectacles de fin d'année, avec ceux de la maternelle, du cycle 1 et du cycle 2, une pièce de théâtre et la cérémonie de « Au revoir » des CM2 que la municipalité organise. À cette occasion, nous leur avons offert, au nom de la municipalité, un livre pour se préparer à la 6^{ème}, le « Guide de la survie de la 6^{ème} », ainsi qu'une clé USB, puisqu'il leur est demandé d'en avoir une pour leur scolarité au collège. Lors de cette cérémonie, chaque enfant avait pour mission de faire un petit discours pour dire « au revoir », et je peux vous dire que la « classe de montagne », dont nous avons débattu en Conseil, a énormément plu. Ils ont tous parlé de cet événement, car cela les a vraiment marqués [nous pouvons être fier d'avoir subventionné ce beau séjour pour nos enfants].

La cérémonie de clôture du Conseil municipal des enfants s'est également très bien passée, de manière très festive. C'est un bel engagement pour les enfants du Val, et il est important de le mettre en avant, car lorsque l'on est une municipalité, on a la charge de l'école communale. Cela comporte de nombreuses valeurs à l'échelle d'un village, et il faut donc les promouvoir.

S'agissant de l'actualité, il ne vous a pas échappé que Le Val s'est fait connaître le week-end dernier, notamment avec une saisie assez historique de méthamphétamines dans un garage situé non loin du cimetière, sur le chemin de Correns. Nous tairons le nom du propriétaire et le numéro du box, mais de toute façon, il ne reste plus rien. Il s'agissait d'une base arrière de Marseille – Le Val est calme –, et le procureur de Marseille, à l'échelle régionale, a donc organisé cette saisie. Ils stockaient leur matériel non loin de l'autoroute et allaient livrer sur Marseille par la suite.

C'est le hasard du calendrier, puisque la saisie s'est faite en fin de semaine dernière et que, ce lundi, j'avais rendez-vous avec le délégué du procureur de la République. Cela n'avait rien à voir, mais nous avons pris ce rendez-vous au sujet de ce qui peut se passer sur le village, avec des problématiques d'incivilité, de motos et de trafics qui se mettent en place. Nous sommes donc en train de travailler sur des opérations de place nette sur la commune. Nous en parlerons plus tard, mais en tout cas, il y a un travail à faire, car on ne peut pas laisser faire cela. Nous sommes en république, ce qui implique le droit pour tous, et ce genre de choses ne peut pas être permis sur notre commune.

En ce qui concerne les élections européennes, je vous remercie de votre participation pour l'organisation du scrutin. Le soir même, nous avons eu le « grand plaisir » de découvrir que nous serions à nouveau mobilisés sur deux dimanches, le 30 juin et le 7 juillet, pour les législatives. Je vous remercie de permettre le déroulement de ce scrutin [à travers votre participation active].

D'autre part, je voudrais faire un petit commentaire par rapport à un article de presse qui ne vous a peut-être pas échappé. Je tiens à préciser que nous sommes une liste sans étiquette, reconnue par la préfecture. Les Valois ont voté pour nous afin de réaliser plusieurs projets basés sur l'attractivité, la solidarité et l'exemplarité, mais ils ne l'ont pas fait pour que nous leur disions pour qui ils doivent voter. Ils sont grands et connaissent leurs valeurs. Nous sommes là pour unifier la commune à l'heure où le pays est en train de se fracturer. Chacun doit prendre ses responsabilités, et c'est la raison pour laquelle j'ai fait le choix de ne rien dire pour les habitants, à part d'organiser le scrutin. Vous connaissez mes valeurs, qui sont dites lors des discours : la cohésion, le vivre-ensemble, le partage, la tolérance et l'entraide. Quand on est à l'échelle d'un village, il me semble que l'on voit qui l'on aide. On le sait très bien avec le CCAS. Tout de suite, cela devient humain, palpable et réel. En tout cas, je veux garder cet esprit village qui nous amène à de la cohésion.

Cet article figurait sur une édition de *Var Matin* sortie cette semaine. Je voulais faire ce commentaire avec vous, car il me semblait important de vous dire qu'il ne faut pas mélanger les différents niveaux entre politique nationale et politique locale.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de commencer le Conseil municipal. J'ouvre la séance et procède à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint. Nous pouvons ouvrir la séance du Conseil municipal.

Monsieur Steve COURDOUAN est volontaire pour être secrétaire de séance. Si tout le monde est d'accord, je vous remercie.

Nous nous voyons ce soir pour 12 délibérations.

ADMINISTRATION GENERALE

1 – Délibération n° 2024-054 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2024

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques par rapport à ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

2 – Délibération n° 2024-055 Adoption des Rapports Annuels du Délégué (RAD) des services publics « Eau potable » et « Assainissement collectif » pour l'année 2023

M. le Maire.- Nous avons cette délibération chaque année. La synthèse a également été déposée sur la table. Je donne directement la parole à Julien LASSAUQUE, qui est le rapporteur de la délibération.

M. LASSAUQUE.- Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, dans le temps imparti, nous devons adopter le RAD Eau et le RAD Assainissement. Ce sont les rapports annuels du délégué, à savoir Suez en ce qui nous concerne, qui nous rend compte de sa gestion de ces services publics de l'eau et de l'assainissement sur l'année écoulée.

Pour mémoire, en septembre, nous insérerons ces rapports annuels dans le rapport sur le prix et la qualité du service, qui intègre d'autres éléments. Nous reparlerons donc de l'eau et de l'assainissement à ce moment-là.

Vous avez vu, en annexe, les deux rapports qui sont assez conséquents. Nous avons extrait les deux pages avec les chiffres significatifs et avons rajouté, en feuille volante sur table, l'évolution des différents volumes d'eau potable pour 2023.

Si on lit l'histoire de l'eau, depuis son prélèvement jusqu'à sa consommation, on constate une diminution du prélèvement au Treize Raïs, ce qui est normal, puisque nous avons commencé à mettre en service le forage de Notre-Dame, lequel est désormais actif et fonctionne.

Globalement, en volume produit, nous avons une petite baisse de 2 %, ce qui représente tout de même quasiment 9 000 m³ d'eau distribués.

D'autre part, on voit une grosse différence entre les volumes facturés et ceux qui sont distribués, puisqu'une partie sert aux différents services réseaux. Cela est également dû au fait que, lors de grosses fuites, vous avez droit à un dégrèvement de 50 % de votre facture et, dans ce cas, ces volumes ne sont pas comptabilisés. On a également le pesage des poteaux incendie, les hydrants et le nettoyage de la voirie, qui sont des volumes consommés autorisés.

Les valeurs importantes à regarder au niveau des pertes sont celles de toutes les fuites sur canalisation ou sur branchement. Je tiens à souligner que, grâce à la réactivité du délégataire, nous avons des interventions très rapides sur les fuites, ce qui nous permet de diminuer les pertes de 9 % entre 2022 et 2023. Nous travaillons encore activement sur leur diminution, qui est vraiment l'objectif.

Au final, cela nous donne un rendement de réseau qui remonte à 73 %. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, compte tenu de notre réseau et de notre ruralité, nous avons l'obligation d'avoir un rendement supérieur à 69 %. L'an dernier, nous étions à 71 % et, cette année, nous reprenons un peu de marge. Le schéma directeur en cours vise justement à augmenter ce rendement, notamment par la diminution des pertes. Nous travaillerons un peu plus tard sur la diminution des prélèvements, qui est davantage liée aux usages. Nous savons que nous allons vers des années de tension en eau, avec des étés de plus en plus secs. Il faudra apprendre à être de plus en plus économe, collectivement et individuellement.

Cela nous amène à la question importante du prix de l'eau, ce qui peut intéresser les administrés. Pour le mètre cube d'eau, basé sur la facture à 120 m³, la partie fourniture d'eau est à 1,99 € et la partie assainissement à 2,72 €, ce qui nous fait le mètre cube d'eau à 4,71 €. Nous aurons le comparatif au mois de septembre, avec le RPQS, avec une vision plus globale de tout ce qui se fait au niveau de l'Agglomération, mais nous avons un prix correct qui est loin de figurer parmi les plus élevés de l'Agglomération.

Si vous n'avez pas de question, je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci, Monsieur LASSAUQUE. Nous passons donc au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

3 – Délibération n° 2024-056 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une charte de proximité avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

M. le Maire.- J'informe l'assemblée délibérante que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat souhaite se rapprocher de plus en plus des territoires.

Dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de notre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, également pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social. Porteurs au quotidien des valeurs d'humanité et d'excellence, ils méritent une place au cœur de notre action.

Les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région PACA, présente sur tout le territoire en proximité, nous proposent de nous engager à leurs côtés dans une politique affirmée de valorisation de l'artisanat auprès de nos administrés et plus particulièrement de soutien des entreprises artisanales situées sur la commune du Val.

Pour rappel, au niveau du PLU, nous avons prévu d'augmenter la surface de la zone artisanale de 3 hectares afin de permettre d'avoir des box supplémentaires, parce que les artisans n'ont pas suffisamment de place pour se développer.

Nous avons également déployé un programme autour de l'artisanat d'art avec l'Été des artisans, dont l'inauguration aura lieu le samedi 13 juillet, le matin, à 10 h. Nous ferons la visite des musées qui seront ouverts, puis nous nous retrouverons à la place des Moulins, à la salle du Cadran, pour cette ouverture de l'Été, où nous pourrons avoir des artisans différents chaque week-end.

Jeanne, peut-être veux-tu nous en dire un mot.

Mme CAVALLARO.- Cette année, l'Été des artisans ouvre ce que l'on appelle une boutique éphémère à la salle du Cadran, où seront installés les six artisans d'art qui ont répondu à notre appel cette année. Le but est de pouvoir faire un focus sur chaque art tout au long de l'été, avec un événement autour d'un artisan chaque week-end.

Nous démarrons les 13 et 14 juillet avec le santonnier Camille DALMAS, qui a étoffé sa présence avec une belle exposition de costumes provençaux réalisés par sa grand-mère, et lui-même fera une démonstration du travail de la terre.

Ainsi, chaque week-end, un artisan sera mis à l'honneur. Nous avons une feutrière d'art, une vitrailliste, une céramiste, un peintre, une créatrice de bijoux, et j'ai oublié le sixième, mais il m'excusera.

M. le Maire.- D'autre part, nous avons également les marchés nocturnes, où nous prenons soin d'avoir uniquement des artisans d'arts locaux, et non des revendeurs, comme c'est souvent le cas dans de tels marchés.

De plus, nous accompagnons l'installation des artisans, comme cela a été le cas pour le boucher, ainsi que pour la savonnière, dans un local commercial, puisque nous nous étions engagés à rouvrir des activités artisanales sur la commune. Nous avons préempté ce local qui est en cours de transformation et qui ouvrira cet été.

La commune est donc déjà engagée auprès des artisans, et l'idée est de concrétiser encore davantage cet engagement en signant cette charte.

Je vous demande donc de m'autoriser à soutenir l'activité et à signer cette charte au nom du Conseil municipal.

Avez-vous des questions ?

M. BENTOUMI.- J'ai la liste des artisans : santonnier, créatrice de bijoux, maître verrière, feutrière, céramiste d'art, artiste peintre, ainsi que crochet d'art et dentelles.

M. le Maire.- Bien. Si vous êtes d'accord, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

4 – Délibération n° 2024-057 Convention de mise à disposition d'un tuteur de stage avec la commune de Montfort-sur-Argens

M. FABRE.- Un agent de la commune vient d'être nommé au grade de gardien-brigadier de police municipale, suite à sa réussite au concours.

Durant son année de stage, elle suivra une formation initiale d'application de six mois organisée par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), pendant laquelle elle sera encadrée par un tuteur.

Le tuteur doit être un agent de police municipale expérimenté, volontaire pour cette mission, n'ayant pas de relation hiérarchique avec le stagiaire et issu du même poste de police ou, à défaut, d'une commune voisine.

Ainsi, nous nous sommes rapprochés de la commune de Montfort-sur-Argens, dont le policier municipal est volontaire pour assurer cette mission de tutorat.

La convention de mise à disposition jointe encadre sa mission et définit les modalités de remboursement des heures de tutorat effectuées au bénéfice de la commune du Val et des frais afférents (déplacements au CNFPT, etc.).

En revanche, la mission de tutorat n'ouvre pas droit au versement d'indemnités d'enseignement ni d'aucune autre prime.

Vu le Code général des collectivités territoriales, la loi et les différents décrets, considérant l'obligation de désigner un tuteur dans le cadre de la formation initiale d'un nouvel agent de police municipale du Val ;

Considérant que ce tuteur doit être un policier municipal titulaire, en activité, en poste dans la même collectivité ou, à défaut, dans une collectivité voisine ;

Considérant l'absence de policier municipal titulaire en activité au sein du service de police municipale du Val ;

Considérant l'accord du policier municipal de la commune de Montfort-sur-Argens pour assurer cette mission de tutorat ;

Considérant le projet de convention joint ;

Le conseil municipal doit décider d'approuver le projet joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un tuteur dans le cadre de la formation initiale d'un agent de police municipale, entre la commune du Val et la commune de Montfort-sur-Argens.

M. le Maire.- Merci, Monsieur FABRE. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Je vous remercie de permettre à notre agent de continuer sa formation et d'avancer pour devenir policier municipal.

5 – Délibération n° 2024-058 Dénomination des voies

M. le Maire.- Comme vous le savez, il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, ainsi que d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Or, sur la commune comme ailleurs, toutes les voies publiques ont été nommées, et une loi a été votée, quelques années auparavant, portant l'obligation de nommer les voies privées et ouvertes à la circulation, avec une dénomination attribuée par les riverains à des fins de confort – puisqu'ils doivent changer d'adresse, on préfère qu'ils en choisissent le nom –, sans que ce nom ne soit officialisé par une délibération ni transmis au cadastre.

Aujourd'hui, nous devons donc officialiser les noms qui sont déjà donnés. Dans les cas où aucune dénomination n'est définie, les riverains font des propositions ou, s'ils n'ont pas d'idée, nous leur en faisons.

Il faudra s'habituer à ce genre de délibération, puisque nous avons plus de 150 chemins à nommer. Une commission sera dédiée à leur dénomination, également dans le but de donner de la cohérence par secteur. C'est donc un grand travail.

Nous en avons déjà voté à l'automne dernier, et dans cette vague, nous avons : Chemin des Rébias à Piaou ; Chemin des Hauts de Piaou ; Chemin de Saint-Pierre-Nord ; Impasse Lou Riou ; Chemin du Chêne ; Chemin du Deffends ; Chemin Fragonard ; Chemin Vincent Courdouan ; Impasse des Hauts

de Bramefan – qui n’était pas inscrite, suite à un oubli, et il est proposé de l’ajouter ; Chemin de Château-Renard ; Chemin de la Pissine ; Chemin des Eissartènes-Est ; Place des Bastidiers ; Chemin de Barjols-Nord.

Si vous êtes d’accord pour ces dénominations, cela nous permettra d’avancer dans tous les chemins à nommer.

S’il n’y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l’unanimité.)

6 – Délibération n° 2024-059 Dénomination d’un espace public : square Alfred GAUTIER

M. le Maire.- Nous en avons parlé lors de la préséance du dernier Conseil.

Les travaux de création d’un jardin public contre la façade sud de l’Hôtel de ville, à hauteur de la médiathèque Montmajour, viennent de se terminer.

Désormais, plus de 900 m² d’espaces publics – largement végétalisés, plantés de beaux arbres, équipés de deux fontaines bientôt connectées au canal des fontaines, de mobilier de jardin et d’une scène pouvant accueillir de petits spectacles – sont mis à disposition des Valois.

Ce jardin a pour ambition d’ouvrir la médiathèque vers l’extérieur et de créer un « poumon vert » au centre du village. Des nichoirs à oiseaux, deux cabanes à livres et autres hôtels à insectes complètent les équipements.

À l’heure de choisir un nom pour cet espace, il est apparu comme une évidence d’associer à ce lieu le nom de celui qui fut maire du Val pendant 25 années et qui a tant œuvré pour le dynamisme, le rayonnement culturel et le développement de notre village.

C’est pourquoi il est proposé de donner à ce jardin le nom suivant : Square Alfred GAUTIER.

Une plaque nominative de voie, en lettrage blanc sur fond bleu, sera apposée avec la mention suivante : « Square Alfred GAUTIER, Maire du Val de 1983 à 2008 ».

S’il n’y a pas de question ou de remarque, je vous propose d’adopter cette dénomination et de m’autoriser à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

(Approuvée à l’unanimité.)

Je vous remercie pour cet hommage rendu à Monsieur GAUTIER.

ENFANCE

7 – Délibération n° 2024-060 Modification du règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires à compter de juillet 2024

Mme LAIRE.- Le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires a été modifié à trois reprises.

Un premier changement a eu lieu en date du 8 avril 2022 par la délibération n° 2022/029 (changement d’horaires dans l’école élémentaire), et un second par la délibération n° 2022/069 du 8 juillet 2022 (changement de tarifs, assouplissement du délai de réservation et rendez-vous familles-enfants en situation de handicap).

Un troisième changement a eu lieu le 22 septembre 2023 par la délibération n° 2023/055 (mise en place du module « quota » du logiciel 3D Ouest).

Il doit à nouveau être modifié pour une application à compter des vacances scolaires d'été 2024, du fait de la suppression du forfait hebdomadaire minimum de trois jours d'inscription requis pour le centre de loisirs extrascolaire, afin de permettre au plus grand nombre de familles possible de bénéficier de jours d'inscription pour leurs enfants sans les obliger à les inscrire trois jours par semaine alors qu'elles n'en ont besoin que d'un ou deux, par exemple.

Ce changement de mode d'inscription au centre de loisirs extrascolaire induit le changement de l'option n° 5 retenue pour effectuer les déclarations de données d'activités à la CAF dans le cadre de la Prestation de Service Extrascolaire.

À compter de ce changement, nous déclarerons donc à la CAF 8 heures par journée facturée par enfant, ce qui correspondant à l'option n° 2 « facturation à la demi-journée ou à la journée par enfant ».

Vu les délibérations précédentes, mentionnées précédemment, concernant le présent règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires, il est demandé au Conseil municipal d'adopter le présent règlement intérieur modifié ci-annexé, d'effectuer la demande de modification d'option de déclaration des données d'activités extrascolaires auprès de la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de Prestation de Service avec la CAF.

M. le Maire.- Merci, Madame LAIRE. Le but est de faciliter.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

FINANCES

8 – Délibération n° 2024-061 Transaction entre la commune et un administré

M. le Maire.- Pour rappel, le 8 mai 2020, Monsieur MIKHTARIAN, habitant Le Val, a demandé à la commune le reclassement de sa parcelle de zone UF1 en zone UF2 constructible.

Le 25 janvier 2021, le service Urbanisme lui a répondu par courrier que sa parcelle était déjà en zone UF2 du PLU en vigueur.

Considérant que sa parcelle était constructible, Monsieur MIKHTARIAN a mandaté un géomètre expert afin de constituer un dossier de détachement de parcelle en vue de construire une maison individuelle.

La demande d'urbanisme a été refusée le 29 avril 2021 au motif que la parcelle se situe en zone UF1. En effet, le courrier envoyé précédemment comportait une erreur manifeste.

Le 14 mars 2024, Monsieur MIKHTARIAN a adressé un courrier à Monsieur le Maire en demandant le remboursement des sommes engagées auprès du géomètre, étant donnée l'erreur de la commune, le service s'étant trompé.

Cette procédure est prévue par l'instruction du 19 avril 2022, publiée au BOFIP-GCP-22-0007 du 6 mai 2022, qui détermine la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités locales.

Ces pièces justificatives des dépenses sont également listées dans la nomenclature de la Direction des Finances Publiques du Var à l'article 181 :

- Décision de l'autorité délibérante autorisant la transaction ;
- Signature d'un contrat de transaction.

L'article 2044 du Code civil définit la transaction comme « *un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née ou préviennent une contestation à naître. Ce contrat doit être rédigé par écrit.* »

La transaction porte sur un montant de 1 237,86 € TTC.

Il vous est donc demandé d'approuver le projet de cette transaction et de rembourser Monsieur MIKHTARIAN de la somme de 1 237,86 € TTC afin de réparer l'erreur que la commune a engendrée par ce courrier qui n'était pas conforme à la réalité. Quand on se trompe, on répare.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

9 – Délibération n° 2024-062 Demande de subvention à la Région Sud pour le bien-être des animaux de compagnie

Mme RINAUDO.- Vous pourriez vous demander, à juste titre, pourquoi je réclame à nouveau une subvention pour la stérilisation et le soin des chats errants. Lors du Conseil municipal du mois de janvier, vous m'aviez accordé votre confiance, votant à l'unanimité la reconduction de la convention avec la SPA du Var, à raison de 25 chats stérilisés pour la campagne 2024. Or, un mois après, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que la SPA du Var avait fermé ses portes temporairement, pour des raisons de manque de personnel, d'après ce que j'ai compris.

Néanmoins, nous étions bien obligés de continuer, car nous ne pouvons pas laisser ces chats sans stérilisation, sachant qu'il en reste quelques-uns. Vous savez que je suis tenace, et j'ai donc appelé toutes les SPA de Grenoble, de Paris, de Lyon, etc., mais ils sont surchargés et n'ont aucune raison de prendre en charge des communes en dehors de leur département.

Il était hors de question que tout notre travail fait depuis 2019 soit anéanti, et je me suis donc battue. Il se trouve que j'ai rencontré à plusieurs reprises Valérie GIACOMAZZI, déléguée régional à la protection animale. Je l'ai rencontrée deux ans auparavant dans le cadre de la protection animale, et nous avons eu l'occasion de la rencontrer récemment avec le Conseil municipal des enfants. Elle m'a gentiment écoutée et entendue, comprenant bien qu'il fallait nous aider. En effet, pour la petite histoire, sur les 1 250 € que vous m'avez accordés en janvier, à ce jour, il ne me reste plus que 560 €, puisque j'ai dû payer avec la cognotte de la Maire pour les 17 à 20 chats que nous avons fait stériliser depuis le début de l'année, et non avec les bons de la SPA.

Madame Valérie GIACOMAZZI m'a demandé de faire un dossier de demande de subvention à la Région. Je remercie Monsieur LE ROUX qui m'aide à constituer ce dossier, parce qu'il est inutile de vous dire que c'est très rébarbatif.

L'enveloppe pouvant varier de 1 000 à 5 000 €, j'ai demandé le maximum. Nous verrons bien, mais nous en avons vraiment besoin.

Pour vous dire à quel point c'est important, en novembre, nous avons eu un signalement d'une chatte qui avait fait deux chatons dans une maison abandonnée de la rue du 11 Novembre. Nous avons récupéré et placé les deux chatons, mais la chatte s'est échappée. Christophe, notre trappeur expert du Val, a réussi à l'attraper au mois de mars, soit quelque mois après, et elle était déjà pleine. La vétérinaire m'a appelé pour me dire qu'elle avait sept petits.

Cela montre l'importance de l'obtention de cette subvention afin de pouvoir continuer, parce qu'à ce jour, aucune SPA ne pourra m'aider. Nous paierons donc les stérilisations avec cette somme que, je l'espère, la Région m'accordera, car il ne faut pas lâcher. Nous avons de moins en moins de plaintes

et de chats errants. Cela se sent. J'ai d'excellents retours sur Facebook, sachant que je fais un point tous les six mois avec les personnes qui nous suivent.

Mes chers collègues, je vous demande donc à nouveau de me renouveler votre confiance et de bien vouloir voter cette délibération pouvant me permettre d'obtenir l'aide de la Région.

M. le Maire.- Merci, Corinne. Monsieur AYMONIN, voulez-vous dire quelques mots ? Je sais que vous êtes également sensible à ce sujet.

M. AYMONIN.- Je soutiens Corinne de tout mon cœur, car elle accomplit un travail extraordinaire. Il est intéressant de savoir qu'il y a de moins en moins de chats errants et, surtout, qu'ils sont stérilisés, parce qu'ils se reproduisent à une vitesse phénoménale. C'est donc important.

Mme RINAUDO.- Je me permets de renouveler mes remerciements à tous les généreux donateurs de petites pièces jaunes dans les cagnottes que j'ai mises dans les commerces du village. C'est peut-être peu pour vous mais, comme dit l'adage, les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il faut savoir que la stérilisation est payée grâce aux bons de la SPA, mais il y a toujours un soin à côté, lequel n'est pas pris en charge, et je le paie avec cette petite cagnotte.

Je remercie également la clinique du Caramy qui est douée d'une patience sans commune mesure à mon égard.

M. le Maire.- Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

RESSOURCES HUMAINES

10 – Délibération n° 2024-063 Renouvellement de la convention avec le CDG 83 pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlement (DISIGN)

M. le Maire.- Le 8 avril 2022, le Conseil municipal a délibéré pour approuver la convention-cadre avec le Centre de Gestion du Var et m'a autorisé à la signer.

Cette convention d'une durée de deux ans arrive à échéance et doit être renouvelée.

Pour rappel, la loi de Transformation de la fonction publique est venue renforcer la lutte contre les diverses formes de violence, discrimination, harcèlement moral et sexuel ou d'agissements sexistes, en intégrant un dispositif de signalement de ces actes dans le statut général des fonctionnaires.

Ce dispositif permet d'orienter les agents qui s'estiment victimes de tels actes vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés, et de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Les administrations, collectivités ou établissements publics doivent mettre en place ce dispositif de signalement qui s'articule autour de procédures de recueil et d'orientation.

Les collectivités locales peuvent déléguer la mise en œuvre du DISIGN à leur Centre de Gestion, établissement extérieur qui apporte des garanties de neutralité, d'impartialité, et d'indépendance.

Ce soir, il vous est demandé de renouveler cette convention-cadre présentée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var ; de m'autoriser à signer tout avenant à la convention-cadre annexée à la présente délibération, notamment dans le cas de la révision annuelle de la tarification ; d'accepter que, dans le cadre de la convention susmentionnée, la commune puisse faire appel au Centre de Gestion pour l'animation de sessions d'information à destination des agents, ainsi que pour des

prestations de médiation et d'enquête administrative relevant des domaines couverts par ladite convention.

Si vous n'avez pas de question sur ce sujet RH, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

11 – Délibération n° 2024-064 Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

M. le Maire.- Une suppression de postes ne signifie pas que l'on renvoie des personnes. Simplement, suite à une promotion, les postes sont vacants, puisqu'ils sont libérés par des agents qui évoluent dans leur cadre professionnel. Nous devons donc faire un toilettage, à savoir que nous fermons tous postes ouverts non occupés par un agent, et nous les ouvrons en cas de besoin.

Dans le cas présent, il s'agit de proposer la suppression des postes suivants :

- Catégorie B : un Technicien principal 1^{ère} classe ;
- Catégorie C : un Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un Adjoint technique.

Je vous propose donc d'acter la suppression des trois postes non pourvus, ainsi que la modification du tableau des effectifs tels que présenté en annexe.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

12 – Délibération n° 2024-065 Participation au dispositif du CDG 83 pour permettre l'adhésion à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance pour les risques prévoyance

M. le Maire.- Depuis l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021, les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Ce sujet a fait l'objet d'un débat en séance du Conseil municipal du 11 mars 2022, au cours duquel les différents éléments résumés ci-dessous ont été détaillés.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) comprend deux volets :

- Le risque « santé », concernant le remboursement complémentaire, en sus de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident ;
- Le risque « prévoyance », concernant la couverture complémentaire des conséquences essentiellement pécuniaires liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude et de décès des agents publics.

La PSC deviendra obligatoire :

- Pour les risques « prévoyance » : le 1^{er} janvier 2025 ; participation minimale de 7 € brut mensuelle par agent ; les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90 % du salaire net.
- Pour les risques « santé » : le 1^{er} janvier 2026 ; participation minimale de 15 € brut mensuelle par agent ; les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative ou obligatoire souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance, soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Étant donné que nous sommes trop petits pour avoir notre propre contrat, il est proposé de passer par le Centre de Gestion du Var, lequel propose aux collectivités partenaires d'adhérer à une convention de participation et à son contrat collectif d'assurance, afin de s'exonérer des procédures complexes de mise en concurrence et de profiter d'un effet de volume pour faire bénéficier les agents d'une meilleure prise en charge, mais également de diminuer la part financière de la commune et pour assurer une couverture identique pour nos agents.

Pour mémoire, depuis 2016, la commune participe déjà à la prise en charge partielle de la PSC à hauteur de :

- Risque « santé », pour des contrats individuels labellisés : 15 € pour les agents de catégorie C et 10 € pour les agents de catégorie A et B ;
- Risque « prévoyance », pour des contrats individuels labellisés : 5 €.

Vu les différents articles et l'avis du Comité social territorial, représenté par les délégués du personnel, qui s'est tenu le 20 Juin 2024 et qui est tout à fait favorable à cette délibération, il est donc proposé de :

- valider la procédure de la convention de participation avec le Centre de Gestion pour le risque « prévoyance », pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2025 ;
- dire que la procédure retenue est déclinée comme suit : participation au dispositif du Centre de Gestion pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif ;
- arrêter le montant de cette participation mensuelle à 7 € en respectant le minimum prévu à l'article 2 du décret n° 2022-581 ;
- préciser que la participation sera confirmée par une délibération prise en application de l'article 18 du décret n° 2011-1474 ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

En l'occurrence, il s'agit vraiment d'une délibération de principe pour le Centre de Gestion, afin de s'assurer que le Conseil s'engage à travailler avec lui pour qu'ensuite, il puisse négocier dans la masse avec l'ensemble des collectivités territoriales du département du Var.

S'il n'y a pas de question sur cette délibération, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire.- L'ordre du jour étant épuisé, je me dois de vous donner la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 25 mai au 28 juin 2024 :

- Redevance d'occupation du domaine public 2024 du réseau de transport et de distribution d'électricité, à hauteur de 914 € ;
- Élimination des archives publiques de la commune : au fur et à mesure, nous éliminons tout ce qui ne doit pas être conservé, étant rappelé que cela est soumis à un avis du directeur des archives départementales ;
- Décision d'ester en justice pour le contentieux Rémi GAUTIER : pour votre information, depuis 2019, il est question d'un bail agricole sur des terres qui avaient été attribuées à Monsieur Rémi GAUTIER par Monsieur Bernard SAULNIER, maire de l'époque, et cette délibération a fait l'objet d'une demande de retrait par le sous-préfet de l'époque, lorsque nous avons été élus en 2019, puisque la délibération était entachée d'illégalité. En effet, à l'époque, Monsieur Rémi GAUTIER était adjoint à l'agriculture et ne pouvait pas obtenir plus de terres

que ce qu'il avait obtenu auparavant. Il avait également participé aux débats, ce qu'il n'avait pas le droit de faire, puisqu'il était intéressé sur l'attribution de ce bail. Plusieurs négociations et médiations ont été mises en place pour éviter d'aller au contentieux, mais cela n'a pas abouti. Ensuite, nous sommes allés devant le conciliateur de la République, ce qui n'a pas abouti non plus. Un jugement a donc été donné par le Tribunal paritaire des baux ruraux, et Monsieur Rémi GAUTIER a perdu. Le Tribunal a ordonné que Monsieur GAUTIER rende ses terres et retrouve le bail qu'il avait initialement, datant de 2017, lorsqu'il était élu au Conseil municipal, mais qu'il obtenait de l'activité de son père agriculteur, concernant uniquement l'exploitation de 3,5 hectares de vignes. Monsieur Rémi GAUTIER ayant fait appel de cette décision de justice qui ne lui est pas favorable ;

- Renouvellement d'adhésion à FEVIFO pour l'année 2024, en tant que commune oléicole de France.

Je vous propose de clôturer la séance du Conseil municipal.

Bonne soirée à tous.

(La séance est levée à 19 h 37.)

Le secrétaire de séance,
Steve COURDOUAN



Le Maire,
Jérémy GUILIANO

